

Motion 2548

pour la mise en place d'un projet pilote pour la création d'une institution cantonale chargée de mutualiser les réserves des caisses d'assurance-maladie

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la hausse dramatique des primes d'assurance-maladie ;
- le fait qu'une famille avec deux enfants paie en moyenne 22% de son revenu en primes maladie ;
- l'absence de contrôle de la part de la Confédération helvétique sur la gestion des caisses d'assurance-maladie ;
- l'impossibilité de la part des cantons de contrôler le montant des primes d'assurance-maladie ;
- la discrépance entre l'augmentation des primes et l'augmentation des coûts ;
- la non-redistribution de l'argent perçu en trop lors de l'établissement des comptes annuels ;
- l'alimentation des réserves par ces profits ;
- l'absence de contrôle des réserves et l'opacité de leur gestion ;
- la pétition, avec en annexe 8397 signatures, remise au Grand Conseil de la République et canton de Genève le 9 avril 2019,

invite le Conseil d'Etat

à demander au Conseil fédéral de permettre un projet pilote sur le canton de Genève instituant une institution cantonale chargée de mutualiser les réserves et de compenser les coûts dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins (AOS) ou tout autre projet pilote allant dans le sens proposé dans toute la mesure autorisée par le droit fédéral.